



**JOURNAL
DE BORD #1
Avril 2026**

Projet d'usine de recyclage de textiles

LA CONCERTATION CONTINUE !



À l'issue de la concertation préalable du public, organisée du 24 septembre 2025 au 19 novembre 2025, le bilan de la concertation des garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été publié le 19 décembre 2025.

Le 19 février 2026, Circ[®] a remis à la CNDP la réponse du maître d'ouvrage, document dans lequel la société a confirmé sa volonté de poursuivre le projet et de maintenir l'information et le dialogue avec le public.

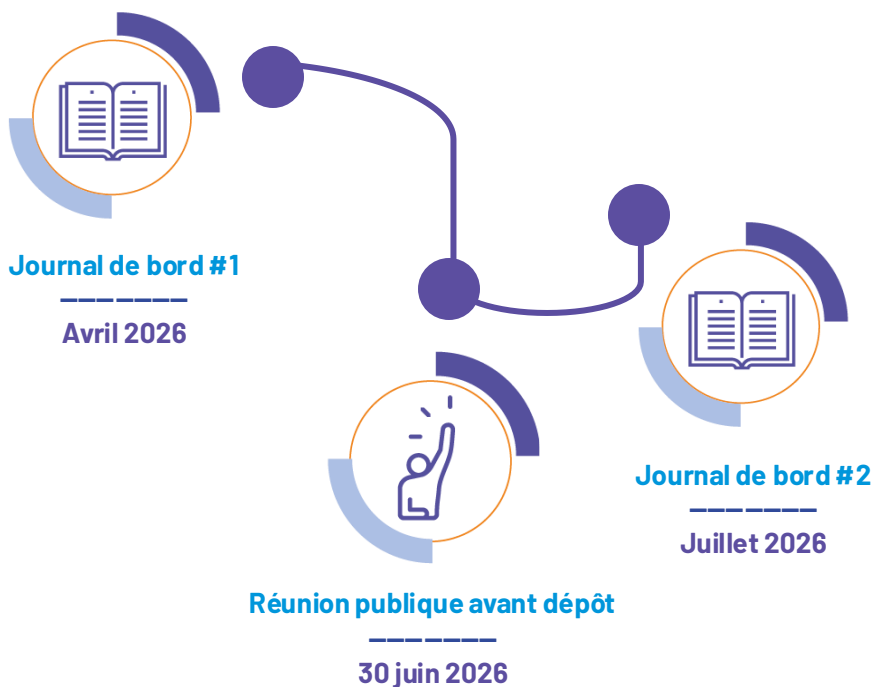
Encadrée par Valérie TROMMETTER, reconduite dans son rôle de garante par la CNDP, une nouvelle étape appelée « concertation continue » s'ouvre jusqu'à l'enquête publique.



**Toute l'information sur le
site de la concertation**



circadian-concertation.fr



Conformément aux engagements pris par Circ[®], un journal de bord sera publié sur le site internet en avril et en juillet 2026.

Le site internet de la concertation restera actif jusqu'à l'enquête publique pour suivre l'actualité du projet et poser des questions.

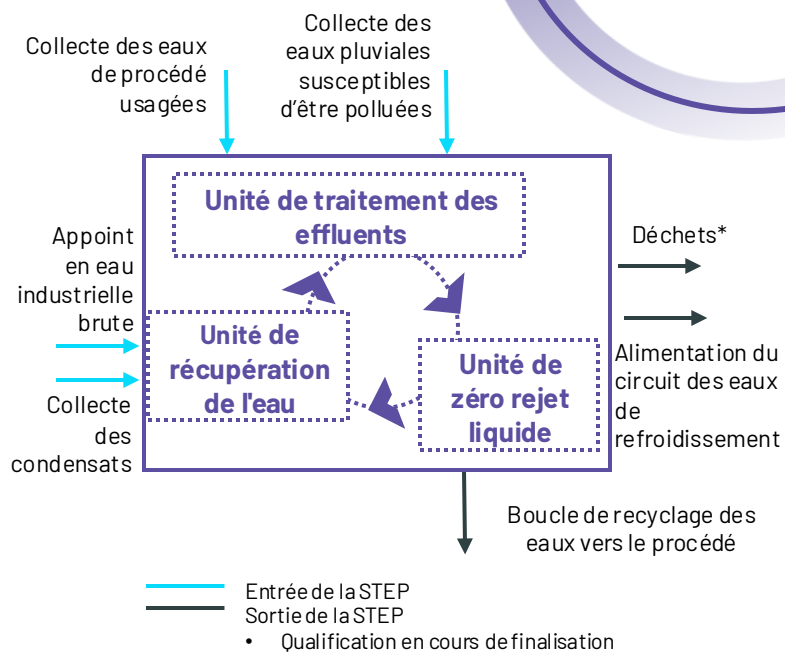
Une réunion publique sera également organisée en amont du dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, prévu en juillet 2026.

ZOOM SUR LES OPTIMISATIONS DU PROCÉDE

Des questions et remarques ont été formulées pendant la concertation préalable concernant les rejets aqueux de l'usine au milieu naturel. De nombreuses optimisations technologiques se sont poursuivies, en particulier la modification de la STEP (station de traitement) qui intègre 3 unités de traitement dont une -nouvelle unité qui permet de n'avoir aucun rejet liquide au milieu naturel.

L'eau utilisée par le procédé et les installations de production sera intégralement collectée, traitée et purifiée via une station de traitement des eaux sur site, avant d'être totalement recyclée dans le procédé, réduisant significativement le besoin en ressource.

Les eaux de pluies « non potentiellement polluées » seront également récupérées pour alimenter la réserve en eaux incendie et alimenter les besoins en eau de refroidissement.



LA MAÎTRISE DES RISQUES

Nous vous donnons rendez-vous pour une **REUNION PUBLIQUE**



Mardi 30 juin 2026
Salle des Congrès de Saint-Avoid
De 18h30 à 20h

Pour présenter le projet finalisé avant son dépôt

Le projet Circadien est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement en raison de (non exhaustif) :

- l'entreposage la préparation mécanique et le traitement par procédé hydrothermal de textiles usagés,
- la production des monomères l'acide téréphtalique purifié (PTA) et du monoéthylène glycol (MEG) - de Pulpe de cellulose et de Sulfate de Sodium,
- la présence de chaudière et tour aéroréfrigérantes
- ou encore le stockage de soude et d'acide acétique

Pendant la concertation préalable des tests concernant la quantité d'eau oxygénée nécessaire au procédé devaient être réalisés afin de définir le classement SEVESO de l'unité.

Les optimisations du procédé, les quantités, les concentrations et la nature des produits chimiques utilisés, les tests réalisés sur les déchets générés par les unités nous amènent à la conclusion que l'usine Circadien ne sera pas classée SEVESO (ni seuil bas, ni seuil haut).

Retrouver plus d'informations sur le projet et la concertation sur circadian-concertation.fr

